

Commune de
VARENNES-JARCY



DATE DE CONVOCATION :
25/11/2022

DATE D’AFFICHAGE
Convocation : 25/11/2022
Liste des délibérations
adoptées : 6/12/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19**
PRESENTS : 15
VOTANTS : 19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} DÉCEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
N° 131 7221870
Date de transmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

L’an deux mil vingt-deux,

Le Premier Décembre à 20 HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BEZOT, maire

Etaient présents :

Ms LOUIS, ARMANGE, DARMON, HANOWER, MAYENS (arrivée à 20h20 – délibération N°8), BALANGER, FRANCOIS,

Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, DAUVELOUP, ALMEIDA, CHARLES, LEBARS, BOYER (arrivée à 20H10 – délibération N°2)

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. PIVAIN a donné pouvoir à M. FRANCOIS

Mme LAUBRETON a donné pouvoir à M. BEZOT

M. MAYENS a donné pouvoir à M. DARMON jusqu’à son arrivée

Mme BOYER a donné pouvoir à Mme CHARLES jusqu’à son arrivée

Mme CIQUERA a donné pouvoir à Mme VINIT

Mme DEVIN COLLGON a donné pouvoir à M. ARMANGE

Madame Dominique VINIT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N°17 : Actualisation du tableau de classement des voies communales

Délibération N°17

Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Par délibération du 17 février 2022, le Conseil Municipal a adopté le tableau de classement des voies communales. A cette occasion, le Conseil Municipal prenait note que deux voies restaient à intégrer après transfert de propriété : le chemin du four à pain et la place de la rosière.

La cession du chemin du four à pain est intervenue par acte du 24 octobre 2022 pardevant Maître Frédéric LEVEL, notaire associé de la SARL « LEVEL RODDE COLTEY SIMON LEVEL NOTAIRES »

Le chemin du four à pain intègre le domaine public de la commune. Il convient d'actualiser le tableau de classement des voies urbaines.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la modification apportée au tableau de classement des voies,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE ?

PRECISE que la mise à jour relative à l'intégration du chemin du four à pain ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation existante,

ADOpte la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout acte et pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré à Varennes-Jarcy, le 1^{er} décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Le Maire

Bruno BEZOT